

main on puisse dire qu'après avoir accordé les pensions on s'est arrangé pour les faire supporter par les contribuables.

**AUGAGNEUR** dit qu'il y a un danger pour l'Etat à donner des pensions à des personnes qui trouveront dans l'Etat les seuls moyens de subsistance. Si on attache la pension uniquement à la personne, dès demain on se désintéressera de tous les prétes qui dépendront à l'échec pour les remplacer par des prétes plus méritants levés à 2 h. 35. L'amendement a pour effet d'empêcher que l'Etat ne verse de véritables subsides à l'Eglise.

**LE MINISTRE DES CULTES** demande à la Chambre de repousser l'amendement d'Augagneur. Le jour où la séparation est faite, dit-il, l'Etat n'a pas à examiner le budget des fabriques, à se rendre compte de l'importance de leurs revenus. On a dit qu'on voulait gaspiller les deniers de l'Etat. Non, ce que le gouvernement veut avec la commission, c'est uniquement faire œuvre d'équité.

**L'AMENDMENT EST REPOUSSE PAR 374 VOIX CONTRE 192.**

La suite de la discussion est renvoyée à demain. La séance est levée à 6 h. 35. Séance demain à 9 heures et à 2 heures.

## Congrès des Travailleurs du Livre

Deuxième journée. — La question de faction directe. — Vote de confiance et de félicitations au Comité Central. — Le label confédéral.

Lyon, 7 juin. — Le Congrès, dans sa séance d'hier matin, s'est longuement occupé de la question syndicale directe.

Le citoyen **VILLEVALE**, des correcteurs, fait l'historique du mouvement ouvrier et il déclare qu'il y a lieu de ne pas s'occuper exclusivement des questions d'ordre corporatif, mais d'envisager le problème social dans son ensemble et de travailler à transformer les bases économiques de la société. Il s'élève contre l'établissement de commissions mixtes au conseil supérieur du travail et il conteste que l'action parlementaire puisse donner des résultats réels.

« Seule, dit-il, une action strictement exercée par le parti du travail sur le capital pourra aboutir avec efficacité. »

Le citoyen **LABAT**, de Bordeaux, s'étend sur le discours de Villeval. Il attendait une apologie de la méthode d'action directe, et il est déçu. Il constate que la Fédération du Livre qu'a faite le citoyen Villeval, c'est le plus bel éloge qu'on puisse faire au comité central.

Le citoyen **KEUFER** déclare à son tour être désarmé devant les explications de Villeval, mais il aurait préféré entendre ce discours au dernier congrès de la Confédération générale du travail. Lorsque la Fédération du Livre était attaquée par les libéraux, il constate que l'action directe, préconisée aujourd'hui, est celle mise en pratique à la Fédération du Livre. Les commissions mixtes ne peuvent pas être créées, quant à la grève lorsque les besoins exigent. Quant au comité fédéral, continue Keufer, il n'a pas rempli son devoir en ne faisant pas respecter l'autonomie des fédérations adhérentes et en attaquant de son entière organisation de la Fédération du Livre.

Plusieurs autres orateurs soutiennent la même thèse et l'ordre du jour suivant est voté à l'unanimité moins une voix, celle du syndicat des correcteurs, et l'appel nominal.

« Le neuvième Congrès typographique, après avoir entendu la discussion large et courtoise qui s'est produite sur les différentes méthodes d'action syndicale, a approuvé entièrement la conduite du Comité central au cours de sa gestion et repousse les fausses accusations dont il a été l'objet; le félicite hautement pour la façon dont il a défendu les intérêts des travailleurs, les intérêts de la Fédération et des travailleurs en général; félicite particulièrement Keufer pour son attitude toute de dévouement et de confiance dans le Comité central; affirme de façon catégorique sa volonté de voir la Fédération du Livre continuer son œuvre d'émancipation sociale par la méthode qu'elle a employée jusqu'ici avec la même énergie; donne mandat au Comité central de poursuivre, dans l'avenir, la ligne d'action méthodique qui lui avait été tracée par les précédents Congrès. »

**LE LABEL.** Une intéressante discussion s'engage ensuite sur le label. Sera-t-il confédéral ou corporatif? Après appel nominal, le Congrès décide par 141 voix contre 29 qu'il sera confédéral. Ainsi se trouve aplani le conflit existant entre la Fédération du Livre et la Confédération du Travail.

Les deux séances suivantes sont consacrées à une discussion sur la femme dans l'imprimerie, l'inspection du travail et la commande.

## La Révolution en Russie

### Manifestations contre la guerre

Petersbourg, 7 juin. — Une foule considérable a parcouru hier la rue de Nijni-Novgorod, criant : « A bas l'autocratie - A bas la guerre ! »

Malgré la défense qui lui en avait été faite par le gouverneur général, le conseil municipal de Petersbourg a discuté dans sa séance d'hier, la déclaration formulée par 90 conseillers et relative à la convocation immédiate des représentants du peuple.

Il a décidé de porter cette déclaration à la connaissance du comité des ministres et d'affirmer la nécessité d'une convocation immédiate des représentants du peuple pour discuter avant tout la question de la cessation des hostilités.

## LA GUERRE

### Russo-Japonaise

#### Cruauté de marins russes

Bénes de sauvagerie à bord de l'« Orel ». — Douze blessés jetés à la mer. — Révolte de l'équipage.

Londres, 7 juin. — On mande de Tokio au « Daily Telegraph » :

« Tandis que les Japonais emmenaient le croiseur russe l'« Orel », des scènes sanglantes eurent lieu à bord. Le capitaine Yukich, commandant du navire, était dans sa cabine, blessé grièvement; une dizaine de mécaniciens en profitèrent pour essayer de faire sauter le navire. »

« Le 28 mai, à deux heures du matin environ, ils tirèrent une fusée dans la poudrière, mais ils furent surpris par les Japonais. Une lutte eut lieu entre eux et leurs adversaires et huit Russes furent immédiatement fusillés. »

« En conséquence, ce navire, qui devait aller à Sasebo, fut conduit à Mazourow. L'absence des Japonais, les Russes jetèrent une dizaine de blessés à la mer. »

« Les Japonais firent de vifs reproches aux Russes et le commandant de l'« Orel »,

très affecté de la cruauté et de la barbarie de ses hommes, fit des excuses aux Japonais. »

« Sa mort, qui eut lieu une demi-heure après l'arrivée du navire à Mazourow, fut avancée par ces pénibles incidents. »

## La Question de la Paix

Londres, 7 juin. — Le correspondant du « Times » à Petersbourg, affirme que des efforts sont faits par le comte Lamsdorff et ses collègues en faveur de la paix, qui pourra bien ne pas être éloignée.

D'autre part, on télégraphie de Petersbourg :

« A la suite d'un conseil extraordinaire tenu à Tsarskoe-Selo, les efforts des partisans de la paix se sont trouvés déçus. **ON PRÉVOIT LA GUERRE A OTRANCE.** »

Les ambassadeurs d'Angleterre et des Etats-Unis, à Petersbourg, nient catégoriquement être chargés par leur gouvernement de faire actuellement des démarches quelconques auprès du gouvernement russe en vue de l'ouverture des négociations en faveur de la paix.

## Le Mariage du Kronprinz

La cérémonie à Berlin. — Un conjugo protocolaire. — Une assistance chamarrée. — Une homélie du Kaiser.

Berlin, 7 juin. — Le mariage du prince impérial d'Allemagne a été célébré hier par un temps splendide.

Après le déjeuner de l'après-midi, l'impératrice a posé sur la tête de la duchesse Cécile la couronne de princesse. A ce moment, les invités se réunissaient dans la chapelle du château, à savoir : les membres du corps diplomatique avec leurs femmes, les missions extraordinaires, les chefs des maisons princières, le prince Bulow, chancelier de l'empire, et la princesse Bulow, les généraux, les amiraux, les ministres prussiens, les secrétaires d'Etat aux offices de l'empire, les présidents des Chambres, etc.

Les membres de la famille royale et les invités de sang royal se sont réunis à la galerie voisine.

Dans la chambre du grand électeur, se tenait le prince impérial et sa fiancée, l'impératrice et l'impératrice, les grands-duc de Mecklembourg-Schwérin et le grand-duc de Mecklembourg-Schwerin et les frères et sœurs des futurs époux.

M. de Weiler, ministre de la maison du roi, a lu dans cette pièce le mariage civil; puis le mariage s'est rendu dans la chapelle du château.

Le cortège nuptial était ainsi composé : Le prince impérial, portant l'uniforme du régiment de la garde, avec au cou le collier de l'Étoile-Noire et le ruban bleu liséré de jaune et de rouge de l'ordre de la Couronne; Les Wendes, ordre mecklembourgeois dont la devise est : « per aspera ad astra »; la mariée avec une couronne de myrte sur son voile et tenant à la main un bouquet d'œillets blancs. Sa robe est lamée d'argent.

Derrière les hauts dignitaires de la cour, marchaient l'empereur et la grande-duchesse douairière de Mecklembourg-Schwérin, puis l'impératrice, conduite par le grand-duc de Mecklembourg. L'impératrice portait une toilette à traîne. Elle était accompagnée de droite, l'archiduc François-Ferdinand d'Autriche; à gauche, le prince royal de Suède et Norvège, et après eux les autres personnages princières présents.

On remarquait les costumes blancs et rouge des pages aux cheveux poudrés, avec les dalmatiques de lourd satin brodées aux armes de l'empire et de Mecklembourg des gentilshommes de la chambre chargés de faire escorte aux dames.

Ces dames et la foule de leurs dames d'honneur portaient les robes de gala à longues, très longues traînes que viennent des pages. Ces robes, dont la nuance était si précieuse, se portaient sur un corset bleu de ciel, vert d'eau ou jaune d'or; le blanc n'est permis qu'à la princesse, qui sera tout à l'heure « kronprinzessin », et devant qui on fera révérence. La coiffure est également prescrite : voile de gaze et diadème de perles.

A l'entrée de la chapelle du château, les massiers réclament le silence, et au milieu des pages le kronprinz et la princesse Cécile font une entrée des moins solennelles, oûte à côté, les ouvriers parlant et souriant.

Le docteur Drandler, premier prédicateur de la cour, et le haut clergé conduisaient les fiancés au pied de l'autel. La princesse était à droite du prince impérial.

L'empereur conduisit la grande-duchesse Anhaltine à gauche et le duc de Mecklembourg-Schwérin ainsi que l'impératrice à droite de l'autel.

Les souverains et les personnages princières formaient un demi-cercle autour des deux fiancés.

Conformément à une coutume traditionnelle, les anneaux de mariage ont été faits d'or silésien. Le métal a été fourni par le même propriétaire de mines qui a fourni l'or pour les anneaux de l'empereur actuel et de son père, l'empereur Frédéric III.

Les anneaux étaient contenus dans une cassette destinée par le peintre Hacker.

« On » du prince impérial fut prononcé d'une voix haute et ferme; celui de la princesse fut dit plus bas, mais sans moins de fermeté.

Le docteur Drandler, remis alors aux jeunes époux la bible de famille, suivant la coutume protestante.

Après l'échange des anneaux, un batterie d'artillerie placée dans le Lustgarten a tiré trois salves de douze coups de canon.

L'empereur s'est alors approché de ses enfants et les a tous deux affectueusement embrassés.

## APRES LE MARIAGE

Les souverains et les personnages princières se rendirent ensuite, en grande pompe, à la galerie de tableaux du château, pour y féliciter les nouveaux mariés.

Le défilé eut lieu dans la salle Blanche, où l'empereur, l'impératrice, le kronprinz et la princesse impériale avaient pris place sous un baldachin. Les hôtes princières s'étaient placés sur un rang de chaque côté du trône, et le brillant cortège des invités commença à défilé sans interruption; d'abord les femmes des représentants du corps diplomatique, puis le chancelier de l'empire prince Bulow, le secrétaire d'Etat baron Richthofen, les ambassadeurs, enfin la longue suite des autres invités.

Ce défilé, pendant lequel aucune parole n'est échangée, mais où l'empereur et sa famille se bornent à saluer les princes et les dignitaires, a duré plus d'une demi-heure.

Après le défilé, les hôtes princières se sont rendus au souper, à la table royale, dans la salle des Chevaliers.

L'empereur et l'impératrice se sont assis aux côtés des jeunes mariés; pris d'eux ont pris place les autres personnages princières.

L'empereur a porté à la santé du jeune couple une longue allocution, qu'il a terminée en disant :

« La vie conjugale d'un nouveau couple, a pour fondement Dieu et le Souverain. Qu'ils s'efforcent de la rendre semblable à celle du Sauveur ! Qu'elle soit un exemple pour toute une génération, conformément à la parole de l'empereur Guillaume-le-Grand :

« Mes forces appartiennent au monde et à un patrie ! » Recevez ma bénédiction pour toute votre vie. Je bois à la prospérité des jeunes époux. »

Les ambassadeurs et leurs femmes, le chancelier de l'empire et la princesse Bulow, les missions et les députations extraordinaires, les chefs de mission, les officiers et dans les salons voisins. Les autres hôtes impériaux, au nombre d'environ 1.700, étaient dans d'autres salles spécialement aménagées.

Le général de Lacroix était dans la salle des Marines, à la table du comte Lanza, d'origine du corps diplomatique de Berlin.

Après que le Kaiser et sa femme eurent conduit en grande pompe les jeunes époux dans leurs appartements, les barons Tiele et Winkler procédèrent au partage de la jarretière de la mariée.

## Le Roi d'Espagne à Londres

Londres, 7 juin. — Hier, au banquet de gala offert au roi d'Espagne, les toasts suivants ont été échangés :

« Je désire, en cette occasion, exprimer à Votre Majesté, de la part de la reine, l'admiration de la mission que vous avez assumée en faveur de lui souhaiter la bienvenue comme à notre hôte honoré. »

Nous avons souhaité longtemps votre visite en Angleterre et cette visite fait à plus grand plaisir à tout le peuple britannique, qui désire rivaliser amicalement avec les grands pays que vous avez récemment visités, en souhaitant la bienvenue à Votre Majesté avec les acclamations qui vous sont dues.

Bon nombre d'années se sont écoulées depuis qu'un souverain espagnol a déjeuné sur nos côtes, mais je n'ai pas, ouïe le temps où votre illustre et très regretté père, dont l'appréciation et l'estime nous sommes honorés, a été reçu par le roi d'Espagne, le prince des Asturies, le prince Balthazar, le prince d'Espagne et le prince de Castille, les généraux, les amiraux, les ministres prussiens, les secrétaires d'Etat aux offices de l'empire, les présidents des Chambres, etc.

Les membres de la famille royale et les invités de sang royal se sont réunis à la galerie voisine.

Dans la chambre du grand électeur, se tenait le prince impérial et sa fiancée, l'impératrice et l'impératrice, les grands-duc de Mecklembourg-Schwérin et le grand-duc de Mecklembourg-Schwérin et les frères et sœurs des futurs époux.

M. de Weiler, ministre de la maison du roi, a lu dans cette pièce le mariage civil; puis le mariage s'est rendu dans la chapelle du château.

Le cortège nuptial était ainsi composé : Le prince impérial, portant l'uniforme du régiment de la garde, avec au cou le collier de l'Étoile-Noire et le ruban bleu liséré de jaune et de rouge de l'ordre de la Couronne; Les Wendes, ordre mecklembourgeois dont la devise est : « per aspera ad astra »; la mariée avec une couronne de myrte sur son voile et tenant à la main un bouquet d'œillets blancs. Sa robe est lamée d'argent.

Derrière les hauts dignitaires de la cour, marchaient l'empereur et la grande-duchesse douairière de Mecklembourg-Schwérin, puis l'impératrice, conduite par le grand-duc de Mecklembourg. L'impératrice portait une toilette à traîne. Elle était accompagnée de droite, l'archiduc François-Ferdinand d'Autriche; à gauche, le prince royal de Suède et Norvège, et après eux les autres personnages princières présents.

On remarquait les costumes blancs et rouge des pages aux cheveux poudrés, avec les dalmatiques de lourd satin brodées aux armes de l'empire et de Mecklembourg des gentilshommes de la chambre chargés de faire escorte aux dames.

Ces dames et la foule de leurs dames d'honneur portaient les robes de gala à longues, très longues traînes que viennent des pages. Ces robes, dont la nuance était si précieuse, se portaient sur un corset bleu de ciel, vert d'eau ou jaune d'or; le blanc n'est permis qu'à la princesse, qui sera tout à l'heure « kronprinzessin », et devant qui on fera révérence. La coiffure est également prescrite : voile de gaze et diadème de perles.

## Réponse d'Alphonse XII

En réponse au toast du roi Edouard le roi d'Espagne a prononcé les paroles suivantes :

« Profondément ému et touché, je vous remercie de tout cœur en mon nom et au nom de la reine mon auguste mère, pour les aimables paroles de Votre Majesté, me souhaitant la bienvenue dans ce noble pays, un si bon pour les liens si forts des intérêts communs et auquel me rattachent affectueusement des souvenirs pieux et affectueux. »

Car c'est à Sandhurst que le roi mon père, d'inoubliable mémoire, commença son instruction militaire et c'est ici qu'il s'initia aux devoirs d'un roi constitutionnel, ayant 93 jours devant les yeux l'exemple auguste de la grande reine, votre mère, qui, à l'âge de 17 ans, remplit de sa bonté et de sa gloire un rôle presque entier. La cordialité des sentiments de mutuelle affection qui unissent nos deux familles royales préside aussi aux bons rapports qui existent heureusement entre l'Espagne et l'empire britannique, et qui se développent à l'avantage dans l'intérêt et à l'avantage des deux pays amis.

Je lève mon verre à la santé de Votre Majesté, à leur bonheur et à la prospérité du grand et florissant empire britannique. »

## Les Empoisonneurs de Marseille

L'affaire Massot-Hubac. — Reprise des débats devant la Cour d'assises du Var.

Draguignan, 7 juin. — Aujourd'hui se sont ouverts devant la cour d'assises du Var les débats de l'affaire Massot-Hubac.

Le jury, composé de sept membres, a été installé à 9 heures, et le procès a commencé à 10 heures. Le docteur Drandler, premier prédicateur de la cour, et le haut clergé conduisaient les fiancés au pied de l'autel. La princesse était à droite du prince impérial.

L'empereur conduisit la grande-duchesse Anhaltine à gauche et le duc de Mecklembourg-Schwérin ainsi que l'impératrice à droite de l'autel.

Les souverains et les personnages princières formaient un demi-cercle autour des deux fiancés.

Conformément à une coutume traditionnelle, les anneaux de mariage ont été faits d'or silésien. Le métal a été fourni par le même propriétaire de mines qui a fourni l'or pour les anneaux de l'empereur actuel et de son père, l'empereur Frédéric III.

Les anneaux étaient contenus dans une cassette destinée par le peintre Hacker.

« On » du prince impérial fut prononcé d'une voix haute et ferme; celui de la princesse fut dit plus bas, mais sans moins de fermeté.

Le docteur Drandler, remis alors aux jeunes époux la bible de famille, suivant la coutume protestante.

Après l'échange des anneaux, un batterie d'artillerie placée dans le Lustgarten a tiré trois salves de douze coups de canon.

L'empereur s'est alors approché de ses enfants et les a tous deux affectueusement embrassés.

Après le défilé, les hôtes princières se sont rendus au souper, à la table royale, dans la salle des Chevaliers.

L'empereur et l'impératrice se sont assis aux côtés des jeunes mariés; pris d'eux ont pris place les autres personnages princières.

L'empereur a porté à la santé du jeune couple une longue allocution, qu'il a terminée en disant :

« La vie conjugale d'un nouveau couple, a pour fondement Dieu et le Souverain. Qu'ils s'efforcent de la rendre semblable à celle du Sauveur ! Qu'elle soit un exemple pour toute une génération, conformément à la parole de l'empereur Guillaume-le-Grand :

« Mes forces appartiennent au monde et à un patrie ! » Recevez ma bénédiction pour toute votre vie. Je bois à la prospérité des jeunes époux. »

Les ambassadeurs et leurs femmes, le chancelier de l'empire et la princesse Bulow, les missions et les députations extraordinaires, les chefs de mission, les officiers et dans les salons voisins. Les autres hôtes impériaux, au nombre d'environ 1.700, étaient dans d'autres salles spécialement aménagées.

Le général de Lacroix était dans la salle des Marines, à la table du comte Lanza, d'origine du corps diplomatique de Berlin.

Après que le Kaiser et sa femme eurent conduit en grande pompe les jeunes époux dans leurs appartements, les barons Tiele et Winkler procédèrent au partage de la jarretière de la mariée.

## INTERROGATOIRE D'HUBAC

À la reprise de l'audience, le président procède à l'interrogatoire de Georges Hubac. L'assistance est beaucoup plus nombreuse dans la salle que ce matin.

Hubac se défend avec beaucoup plus d'assurance et d'une voix plus ferme qu'à Aix. Il déclare qu'il n'a jamais été jaloux de M. Massot et qu'il n'a jamais eu l'idée de l'empoisonner. Sur une demande de M. Malviolle, président, Hubac a déclaré :

« C'est Hubac qui le premier eut cette idée. Hubac protesta contre cette affirmation. L'interrogatoire se continue sur ce point important du procès, moi-même à maintes reprises une nouvelle affirmation d'Alphonse Massot, puis Hubac a déclaré :

« M. Massot m'a déclaré un jour : « Mon mari me dégoûte. Je vais l'empoisonner » et à chaque question du président, Hubac répond négativement en déclarant avoir rien fait de ce genre. Hubac a déclaré qu'il ignorait complètement.

Quand le président donna lecture des lettres de Hubac à Alice Massot, prononçant sa complicité, Hubac se trouble et répond :

« J'avais complètement perdu l'idée de l'empoisonnement. Mon système de défense, Hubac rejette toute la responsabilité du crime sur sa complice et déclare que les dépositions de Lucie Clap relativement à des propos qu'il aurait tenus à Alice Massot, sont complètement fausses. »

Un juré se trouvant indisposé par la chaleur, l'audience est suspendue à 4 heures.

## Un Pugilat Ministériel

Violent incident sur une place publique à Belgrade.

Belgrade, 7 juin. — Un scandale sensationnel, qui a été resté sans conséquences politiques, a éclaté hier les conversations de toute la ville.

Sur une des principales places de Belgrade, devant le théâtre national, le ministre de la justice, M. Nikolitch, a accosté l'ex-ministre et chef des radicaux modérés, M. Nicolas Pavitch, pour lui demander raison d'un article du « Somo Prava », journal de M. Pavitch, raillant de façon blessante le mariage de M. Nikolitch avec une très jeune femme.

Après une altercation vive mais courte, M. Nikolitch frappa M. Pavitch de sa canne et un pugilat sérieux s'ensuivit qui dura jusqu'à ce que des passants eussent pu séparer les deux adversaires. Il y eut procès. M. Nikolitch a donné sa démission et le ministre du commerce, M. Pavitchevitch, s'est chargé d'ad interim de son portefeuille.

## Congrès du Droit pénal

Paris, 7 juin. — Aujourd'hui a eu lieu, à 2 heures, dans la salle des fêtes de la Faculté de droit, la première séance du Congrès de droit pénal, sous la présidence de M. Chammé, garde des sceaux. Le ministre a été reçu par le comité d'organisation du Congrès, ainsi que par des hauts fonctionnaires de la magistrature et de l'administration.

M. Garçon, professeur à la Faculté de droit de Paris et président du groupe français de l'Union internationale de droit pénal, — qui a organisé le Congrès, a inauguré le Congrès par un discours fort apprécié, il a exposé le programme de l'École réformatrice de droit pénal, dit l'Union internationale pour la mission de vulgariser les principes.

Prenant ensuite la parole, M. Chammé fait remarquer que, depuis le temps où il a été nommé garde des sceaux, les progrès ont été énormes. Il a dit que les magistrats et les juristes criminels, s'ils doivent être des docteurs, les interprètes fidèles de la loi, doivent être aussi des philosophes et des psychologues. Il déclare qu'il a conçu de grands espoirs pour ce Congrès ouvert aujourd'hui, et terminant il émet le vœu que dans les conclusions de travaux entrepris, on trouve des éléments d'amélioration.

Puis le Congrès a commencé la discussion de la première question : l'Instruction préliminaire des magistrats et des avocats criminalistes. Le rapporteur est M. Drioux, avocat général à la Cour d'Orléans.

Après la lecture de la parole, M. Chammé fait remarquer que, depuis le temps où il a été nommé garde des sceaux, les progrès ont été énormes. Il a dit que les magistrats et les juristes criminels, s'ils doivent être des docteurs, les interprètes fidèles de la loi, doivent être aussi des philosophes et des psychologues. Il déclare qu'il a conçu de grands espoirs pour ce Congrès ouvert aujourd'hui, et terminant il émet le vœu que dans les conclusions de travaux entrepris, on trouve des éléments d'amélioration.

Puis le Congrès a commencé la discussion de la première question : l'Instruction préliminaire des magistrats et des avocats criminalistes. Le rapporteur est M. Drioux, avocat général à la Cour d'Orléans.

Après la lecture de la parole, M. Chammé fait remarquer que, depuis le temps où il a été nommé garde des sceaux, les progrès ont été énormes. Il a dit que les magistrats et les juristes criminels, s'ils doivent être des docteurs, les interprètes fidèles de la loi, doivent être aussi des philosophes et des psychologues. Il déclare qu'il a conçu de grands espoirs pour ce Congrès ouvert aujourd'hui, et terminant il émet le vœu que dans les conclusions de travaux entrepris, on trouve des éléments d'amélioration.

Puis le Congrès a commencé la discussion de la première question : l'Instruction préliminaire des magistrats et des avocats criminalistes. Le rapporteur est M. Drioux, avocat général à la Cour d'Orléans.

Après la lecture de la parole, M. Chammé fait remarquer que, depuis le temps où il a été nommé garde des sceaux, les progrès ont été énormes. Il a dit que les magistrats et les juristes criminels, s'ils doivent être des docteurs, les interprètes fidèles de la loi, doivent être aussi des philosophes et des psychologues. Il déclare qu'il a conçu de grands espoirs pour ce Congrès ouvert aujourd'hui, et terminant il émet le vœu que dans les conclusions de travaux entrepris, on trouve des éléments d'amélioration.

Puis le Congrès a commencé la discussion de la première question : l'Instruction préliminaire des magistrats et des avocats criminalistes. Le rapporteur est M. Drioux, avocat général à la Cour d'Orléans.

Après la lecture de la parole, M. Chammé fait remarquer que, depuis le temps où il a été nommé garde des sceaux, les progrès ont été énormes. Il a dit que les magistrats et les juristes criminels, s'ils doivent être des docteurs, les interprètes fidèles de la loi, doivent être aussi des philosophes et des psychologues. Il déclare qu'il a conçu de grands espoirs pour ce Congrès ouvert aujourd'hui, et terminant il émet le vœu que dans les conclusions de travaux entrepris, on trouve des éléments d'amélioration.

Puis le Congrès a commencé la discussion de la première question : l'Instruction préliminaire des magistrats et des avocats criminalistes. Le rapporteur est M. Drioux, avocat général à la Cour d'Orléans.

Après la lecture de la parole, M. Chammé fait remarquer que, depuis le temps où il a été nommé garde des sceaux, les progrès ont été énormes. Il a dit que les magistrats et les juristes criminels, s'ils doivent être des docteurs, les interprètes fidèles de la loi, doivent être aussi des philosophes et des psychologues. Il déclare qu'il a conçu de grands espoirs pour ce Congrès ouvert aujourd'hui, et terminant il émet le vœu que dans les conclusions de travaux entrepris, on trouve des éléments d'amélioration.

Puis le Congrès a commencé la discussion de la première question : l'Instruction préliminaire des magistrats et des avocats criminalistes. Le rapporteur est M. Drioux, avocat général à la Cour d'Orléans.

Après la lecture de la parole, M. Chammé fait remarquer que, depuis le temps où il a été nommé garde des sceaux, les progrès ont été énormes. Il a dit que les magistrats et les juristes criminels, s'ils doivent être des docteurs, les interprètes fidèles de la loi, doivent être aussi des philosophes et des psychologues. Il déclare qu'il a conçu de grands espoirs pour ce Congrès ouvert aujourd'hui, et terminant il émet le vœu que dans les conclusions de travaux entrepris, on trouve des éléments d'amélioration.

Puis le Congrès a commencé la discussion de la première question : l'Instruction préliminaire des magistrats et des avocats criminalistes. Le rapporteur est M. Drioux, avocat général à la Cour d'Orléans.

Après la lecture de la parole, M. Chammé fait remarquer que, depuis le temps où il a été nommé garde des sceaux, les progrès ont été énormes. Il a dit que les magistrats et les juristes criminels, s'ils doivent être des docteurs, les interprètes fidèles de la loi, doivent être aussi des philosophes et des psychologues. Il déclare qu'il a conçu de grands espoirs pour ce Congrès ouvert aujourd'hui, et terminant il émet le vœu que dans les conclusions de travaux entrepris, on trouve des éléments d'amélioration.

Puis le Congrès a commencé la discussion de la première question : l'Instruction préliminaire des magistrats et des avocats criminalistes. Le rapporteur est M. Drioux, avocat général à la Cour d'Orléans.

Après la lecture de la parole, M. Chammé fait remarquer que, depuis le temps où il a été nommé garde des sceaux, les progrès ont été énormes. Il a dit que les magistrats et les juristes criminels, s'ils doivent être des docteurs, les interprètes fidèles de la loi, doivent être aussi des philosophes et des psychologues. Il déclare qu'il a conçu de grands espoirs pour ce Congrès ouvert aujourd'hui, et terminant il émet le vœu que dans les conclusions de travaux entrepris, on trouve des éléments d'amélioration.

Waldeck-Rousseau, etc., était ramené sur le quai, et dès que le train stoppa, des acclamations, plusieurs fois répétées, retentirent.

Dans le salon, magnifiquement décoré pour la circonstance, des discours furent prononcés par le vice-amiral Humann, au nom de la Société de géographie; par M. Périer, au nom du Musée, et par M. Bouquet de la Grye, au nom de l'Institut.